

AVIS POUR UN CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES

N° 30 /2025

Le Wali de la Wilaya de Ouargla représenté par le Directeur de l'administration locale de la Wilaya d'Ouargla lance un avis au concours national d'architecture Restreint avec exigence des capacités minimales portant sur l' : **ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU NIVEAU DU POLE URBAIN DU 27 FEVRIER 1962**

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le présent concours national d'architecture restreint, s'adresse aux architectes agréés seuls ou en groupement, ainsi qu'aux bureaux d'études publics, présentant les capacités professionnelles, financières et techniques minimales suivantes :

A.Capacité professionnelle

- * Pour les architectes agréés, justifier :
- Agrément de l'ordre des architectes pour l'année en cours ;
- Un protocole d'accord en cas de groupement et/ou statut en cas de société (SCP).
- *Pour les bureaux d'études publics, justifier :
- Statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création;
- Extrait du registre de commerce portant code architecture (607009).

B. Capacités techniques :disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

B.1 Moyens humains : justifiés par des CV+Diplômes +Attestations d'affiliation CNAS ou CASNOS en cours de validité le jour de l'ouverture des plis +Attestations de travail (l'expérience doit être justifié par CNAS ou CASNOS fiches carrières). Il s'agit de :

*** (01) Architecte (ou master) ou Ingénieur (ou master) en GC ayant une expérience égale ou supérieure à 06 ans.**

- Les moyens humains exigés à la condition d'éligibilité ne seront pas comptés aux critères du choix.

B.2 Références professionnelles :ayant déjà conçu maîtrise d'œuvre (Etude et suivi) au moins **(02)** deux projets classés à la catégorie « **B** » ou **(01)** un projet classé à la catégorie « **C** » en projet complet en T.C.E. A justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maitres d'ouvrages publics.

C. Capacités financiers :

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaire moyen des années **2020, 2021, 2022 ; 2023 et 2024** égal ou supérieur à **5.000.000.00 DA**, justifiés par les bilans financiers des années citées ci-dessus visées auprès : des services des impôts et certifiés par un comptable agréé pour les personnes physiques ; et par un commissaire aux comptes ou un expert-comptable agréé pour les personnes morales.

RETRAIT DU DOSSIER DE CONCOURS

-Le dossier du concours peut être retiré à partir de la première parution du présent avis concours restreint sur les quotidiens nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) de Service de Planification et Suivi du Programmes de Développements / DAL cis au niveau du siège de la wilaya de Ouargla, rue Si EL HAWAS.

- Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet ou par le mandataire commun lorsqu'il s'agit de groupement ou par un autre membre du groupement dument mandaté dans la convention de groupement, sur présentation de la convention de groupement, auprès de S.P.S.P.D /DAL de la Wilaya de Ouargla.

Le dossier du concours restreint présenté par le soumissionnaire sera composé de Quatre plis comme suit:

* Plis de l'offre de candidature.

* Plis de l'offre technique (voir article 12 de cahier des charges).

* Plis de l'offre prestation (voir article 12 de cahier des charges).

* Plis de l'offre financière (voir article 12 de cahier des charges).

- Les candidats procèdent uniquement au dépôt des offres de candidature :

- Le dossier de candidature doit être inséré dans une enveloppe fermée anonyme et cachetée ne comportant que les mentions suivantes :

« DOSSIER DE CANDIDATURE »

« Concours National d'Architecture Restreint avec exigence des capacités minimales N° /2025

La maîtrise d'œuvre ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU NIVEAU DU POLE URBAIN DU 27 FEVRIER 1962

.« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée de préparation des offres de candidatures est fixée dix (**10**) **jours** à partir de la première parution de l'avis de concours restreint sur les quotidiens nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP). Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, dans le cas où le jour de dépôt coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal.

La date de dépôt des offres (et non envoyées par voie postale) est fixée aux derniers jours de la durée de préparation des offres avant 12h00 au niveau du Service de Planification et Suivi du Programmes de Développements/ DAL cis au niveau du siège de la wilaya de Ouargla, rue Si EL HAWAS.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis de dossier candidature à une seule séance, qui se fera le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 14h00 au siège de Service de Planification et Suivi du Programmes de Développements / DAL cis au niveau du siège de la wilaya de Ouargla, rue Si EL HAWAS.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de **trois (03) mois** à compter de la date de dépôt des offres.